

70 - Marchés - Autorisation de signature d'avenants

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée ou formalisée par le Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, par une autorisation de principe en date du 11 juin 2009, a chargé M. le Maire de signer les marchés correspondants.

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

L'autorisation de principe du 11 juin 2009 a également chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour les marchés mentionnés ci-dessous, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

Le tableau ci-après récapitule les avenants entraînant des augmentations du montant du contrat initial supérieures à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Musées du Centre Conception, édition, diffusion et distribution de deux catalogues d'exposition «Les Hubert Robert de Besançon» et «De Cranach à Géricault, la collection Jean Gigoux du Musée de Besançon»</p> <p>Lot n° 1 : Catalogue «Les Hubert Robert de Besançon» Avenant n° 1 : Commande de 300 exemplaires supplémentaires du catalogue</p>	<p>Silvana Editoriale Via Amilcare Pizzi 14 Cinisello Balsamo 20092 Milano</p>	<p>19 500,00 € HT</p>	<p>+ 3 900,00 € HT</p>	<p>/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Département Architecture et Bâtiments</p> <p>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot n° 8 : Menuiseries intérieures bois</p> <p>Avenant n° 5 : Travaux supplémentaires sur la tranche conditionnelle 3 : remplacement des 4 séparations des sanitaires, renfort cloison pavé de verre du bloc sanitaire</p>	<p>Martel 25290 Ornans</p>	<p>51 464,36 € TTC</p> <p>Avenant n° 1 : + 4 574,70 € TTC</p> <p>Avenant n° 2 : scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p> <p>Avenant n° 3 : + 2 208,29 € TTC</p> <p>Avenant n° 4 : modification des délais et dates d'exécution après scission de la tranche conditionnelle 2 en 2 tranches</p>	<p>+ 1 019,63 € TTC</p>	<p>/</p>

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants ci-dessus.

«M. LE MAIRE : Pas d'opposition».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.